



**Le 22 novembre 2024**

### TABLE DES MATIÈRES

#### FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

#### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Savoie

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### BANQUE D'AIDE AU LOYER

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

### AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Monahan

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

### TAXE SUR LE CARBONE

M. Austin

L'hon. M. Legacy

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Ames

L'hon. M. Gauvin

### Rappel au Règlement

M. M. LeBlanc

M<sup>me</sup> M. Johnson

### ÉCOLES

L'hon. C. Chiasson

L'hon. C. Chiasson

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

[Original]

### FINANCES DU GOUVERNEMENT

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Merci beaucoup.

[Traduction]

Ce matin, Madame la présidente, j'aimerais commencer par demander à la première ministre... Tout récemment, le premier ministre fédéral a annoncé qu'il y aura une réduction de la TPS, un congé de la TPS. Je veux simplement demander à la première ministre ce qui suit : La décision du gouvernement fédéral aura-t-elle une incidence sur les recettes provinciales? Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre, ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci de la question. Nous faisons les calculs et nous croyons comprendre que le congé de taxe occasionnera des pertes de 62 millions de dollars en recettes provinciales, mais nous discutons actuellement avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte qu'il couvre les coûts à cet égard.

[Original]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, encore une fois.

[Traduction]

Je remercie la première ministre de la réponse. Il s'agit donc de 62 millions de dollars que nous devons maintenant essayer de récupérer. Il semble s'agir d'un programme de remises. Nous devons donner l'argent au gouvernement fédéral et attendre qu'on nous le redonne, mais il n'y a aucune garantie. La première ministre nous dirait-elle si on l'avait informée qu'une telle mesure était prévue en raison de sa rencontre avec le premier ministre fédéral?

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Non, il ne s'agit pas d'un sujet dont le premier ministre fédéral et moi avons discuté pendant sa visite. Selon la façon dont fonctionne le tout, il s'agit de recettes que nous n'encaisserons pas. Il n'est pas question de fonds que nous envoyons à Ottawa. Il est

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

simplement question d'argent qui ne sera pas versé. Nous discutons avec le gouvernement fédéral en ce moment de la façon dont il comblera pour nous le manque à gagner de 62 millions de dollars.

[Original]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Dans les questions que j'ai posées pendant la période des questions de mercredi, j'ai mentionné le taux de croissance des recettes de 0,3 % que prévoyait le parti libéral dans l'établissement des coûts liés à sa plateforme, et j'ai dit que des imprévus pouvaient survenir. Nous voici maintenant aux prises avec une perte de recettes de 62 millions de dollars, et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir les récupérer. Les Libéraux ne se sont donné qu'une marge de manoeuvre de 2 millions. Quand pouvons-nous nous attendre à une réponse de la part de la première ministre indiquant à la Chambre que les gens d'en face ont effectivement réussi à récupérer ces 62 millions ou que nous devons assumer la perte? Quelles répercussions cela aura-t-il sur l'établissement des coûts? Merci.

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je partage les préoccupations du député d'en face. Nous venons d'apprendre la nouvelle mercredi. Nous avons appris ce matin que le congé de taxe nous coûtera 62 millions de dollars. Nous participons activement à des discussions avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick profitent des avantages du congé de taxe sans subir l'incidence négative découlant d'une perte de nos recettes. Dès que nous aurons une réponse ferme de la part gouvernement fédéral, nous la communiquerons aux gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

## TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, encore une fois, Madame la présidente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

Oui, voilà exactement l'argument que je cherchais à faire valoir. Nous avons maintenant un gouvernement qui a dit : Eh bien, nous respecterons tous nos engagements et nous équilibrerons les comptes. Quelles mesures la première ministre devra-t-elle laisser tomber pour pouvoir respecter l'engagement qu'elle a pris? Elle ne le sait pas pour l'instant ; le gouvernement devra donc commencer à prévoir des changements et des modifications pour que le tout se concrétise.

J'aimerais maintenant passer à un autre sujet, soit l'élimination de la portion provinciale de la taxe sur les factures d'électricité. L'élimination de cette taxe des factures d'électricité a fait l'objet de promesse pendant la campagne électorale. Ensuite, on a découvert que la mesure était prévue pour le 1<sup>er</sup> avril, et cela ne correspond pas à la définition du mot « immédiat ». Il s'agira maintenant d'une remise qui, comme nous le savons tous, se traduira par une promesse de 90 millions de dollars, soit une dépense qui sera ajoutée aux comptes de l'exercice en cours. Il s'agira toutefois d'une remise. Une remise signifie que l'on paie d'abord et que l'on récupère ensuite. La première ministre peut-elle nous dire ce qu'elle entend par « immédiat » et comment le tout fonctionnera-t-il pour les gens du Nouveau-Brunswick?

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci de me donner l'occasion de préciser pour tous les gens du Nouveau-Brunswick qu'il s'agit d'une remise qui leur sera versée immédiatement sur leur facture. Il n'est aucunement question de payer et d'attendre un remboursement. Les gens verront une ligne sur leur facture d'électricité qui indiquera : Remise de 10 %. Cela réduira le coût total de la facture. Il s'agira d'une réduction de 10 % du coût de la consommation d'électricité. Il n'est aucunement question de payer et ensuite d'attendre un remboursement. Il s'agit d'une réduction immédiate de 10 % du coût de la consommation d'électricité ; on constatera donc une économie de 10 % de la même façon qu'on l'aurait constaté si la taxe avait été éliminée. Le tout portera la mention de remise sur la facture, mais les gens du Nouveau-Brunswick tireront parti d'une économie de 10 % sur leur facture d'électricité avant le 1<sup>er</sup> avril, soit précisément au moment où leur facture augmentera. Nous sommes très fiers de pouvoir fournir le soutien que réclament les gens et dont ils ont désespérément besoin dans la province. Je suis reconnaissante de votre soutien.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, une fois de plus.

[Traduction]

Je remercie la première ministre de la précision. La mesure est importante. Il s'agit d'un programme de 90 millions de dollars. Si l'on fait le calcul, cela représente en moyenne 192 \$ par mois ou 53 ¢ par jour. La question que je me pose, c'est... Certaines personnes ont des factures d'électricité qui atteignent jusqu'à 7 000 \$ par année. J'ai vérifié les miennes. Mes factures s'élèvent à plus de 5 000 \$ par année ; donc, dans mon cas, une réduction de 10 % équivaldra à 500 \$. Cela signifie-t-il que j'aurai une remise de 500 \$ ?

Nous avons déjà déterminé qu'il y a des gens qui ne tireront aucunement parti d'une telle mesure. Ce que je dis, Madame la présidente, c'est qu'il se peut fort bien que la mesure ne permette pas d'aider les personnes qui en ont vraiment le plus besoin. Nous avons laissé pour contre un groupe entier de personnes qui ne profiteront pas de la mesure parce que le tout est compris dans leur facture d'électricité. Un plafond est-il prévu à cet égard ? Il s'agit d'un programme de 90 millions de dollars. Certaines personnes en bénéficieront. D'autres n'en profiteront pas. Qu'arrivera-t-il lorsque les fonds viendront à manquer ou lorsque les gens du Nouveau-Brunswick se rendront compte que les 90 millions de dollars prévus ne sont pas suffisants pour couvrir le coût du programme ?

**L'hon. Mme Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre, ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Au député d'en face : Je suis reconnaissante de l'exemple que vous avez donné. Le montant de 500 \$ que vous économiserez sera déduit de votre facture chaque mois. Peu importe combien vous dépensez en électricité, 10 % de vos coûts d'électricité seront déduits de votre facture chaque mois. Chaque personne qui reçoit une facture d'électricité résidentielle bénéficiera d'une économie de 10 %.

Nous savons que, souvent, ce sont en fait les personnes à faibles revenus qui n'ont pas les moyens d'investir dans une nouvelle thermopompe, une meilleure isolation, de nouvelles fenêtres ou une nouvelle toiture et qui, par conséquent, dépensent le plus en électricité. Je pense aux gens que j'ai rencontrés lorsque je faisais du porte-à-porte dans une communauté de micromaisons. Ils m'expliquaient qu'ils payaient des factures d'électricité de 250 \$ par mois, chaque mois de l'année et qu'ils payaient ensuite davantage à la fin de l'année, lorsque le compte était réglé, parce qu'ils n'avaient pas les fonds pour investir dans le type d'isolation nécessaire pour leur micromaison. Nous sommes ravis que chaque personne du Nouveau-Brunswick qui reçoit une facture d'électricité bénéficie d'une économie de 10 % sur leur consommation d'électricité.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, encore une fois, Madame la présidente.

[Traduction]

Eh bien, oui. Toutefois, encore une fois, nous avons déterminé que les gens dont le loyer comprend la facture d'électricité ne recevront aucune remise. Je suppose que l'important ici, c'est ce qui suit : Si la première ministre veut vraiment fournir de l'aide, celle-ci devrait s'adresser aux gens qui en ont véritablement besoin. Hier, j'ai donné l'exemple de la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture pour faire valoir l'argument. Aucune demande n'était nécessaire. Les gens qui avaient besoin d'aide l'ont reçue.

Si nous pouvons parler du sujet à la Chambre pour veiller à ce que la promesse faite par le gouvernement actuel aide véritablement les gens du Nouveau-Brunswick qui en ont besoin, eh bien, c'est une conversation que nous devons avoir. J'aimerais avoir l'avis de la première ministre. S'engagera-t-elle à envisager une modification du modèle actuel afin que les gens ayant besoin d'aide en reçoivent? Des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas besoin de l'aide offerte, et des milliers d'autres en ont besoin. Comment trouver l'équilibre nous permettant effectivement d'aider les gens qui en ont le plus besoin?

**L'hon. Mme Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre, ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis très reconnaissante au chef d'en face pour la question. Il s'agit d'une excellente discussion à avoir à l'égard de la façon dont nous ciblons l'aide et de la façon dont nous fournissons de l'aide aux gens du Nouveau-Brunswick.

De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick nous ont dit qu'elles éprouvaient des difficultés, soit des personnes qui sont admissibles aux programmes ou d'autres qui sont exclues de peu des programmes actuels. Nous voulons adopter une approche équilibrée où nous avons des programmes destinés aux locataires, comme le plafonnement des loyers de 3 %, des programmes destinés aux gens qui éprouvent des difficultés en raison de leur facture d'électricité, comme la remise de 10 %, une augmentation des taux d'aide sociale pour les gens qui éprouvent des difficultés et des programmes alimentaires en milieu scolaire pour les familles qui peinent à envoyer leurs enfants à l'école avec les repas dont ils ont besoin pour s'épanouir dans le système d'éducation.

Nous devons effectivement cibler notre aide de façon réfléchie pour satisfaire aux besoins de différentes personnes du Nouveau-Brunswick. Nous tentons de faire cela d'un bout à l'autre de la province et de le faire pour toutes sortes de personnes du Nouveau-Brunswick qui sont aux prises avec différents défis dans diverses collectivités. Voilà pourquoi nous adoptons cette approche globale d'aide dans divers domaines afin d'aider les gens du

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nouveau-Brunswick à pouvoir payer les produits de première nécessité dont ils ont besoin pour se débrouiller.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci encore une fois, Madame la présidente. Encore une fois, j'ai posé une question. Une limite de 90 millions de dollars est prévue pour la mesure en question. Si les gens continuent à utiliser de plus en plus d'électricité, car tout devient électrifié, où est l'incitation pour adopter un mode de vie écologique? Plus les gens dépensent d'argent en électricité, plus ils économiseront. On nous a reproché, en tant que gouvernement, d'avoir des programmes qui auraient un tel effet sur les gens. Je demande au gouvernement actuel...

Nous avons un programme, la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture, qui permettra effectivement de fournir plus d'aide directement aux personnes qui en ont besoin, et ce, sans avoir à présenter de demande. Il s'agissait d'un programme qui coûtait effectivement moins cher que le programme prévu. Étant donné la mesure que le gouvernement fédéral vient tout juste d'annoncer et le fait que, maintenant, le gouvernement provincial devra se démener pour réaliser des gains d'efficacité, ce qui suit pourrait être une solution. Si le gouvernement abandonne la mesure promise et investit l'argent là où il le faut, c'est-à-dire pour les gens ayant besoin de nourriture et de carburant, il se peut alors que le tout sera utile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui en ont vraiment besoin.

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Je trouve curieux que le député d'en face préconise l'abandon d'un engagement qui nous a valu d'être élus par les gens du Nouveau-Brunswick. Je ne sais pas si c'est là l'expression de leur instinct, mais nous avons pris un engagement envers les gens du Nouveau-Brunswick, et ils ont élu un nombre record de membres de notre équipe. Nous avons 31 personnes incroyables qui siègent ici, car les gens du Nouveau-Brunswick ont compris que nous étions conscients des coûts que devaient assumer les familles, tels que les coûts de l'énergie à la hausse et le fardeau que représentent les factures. Les gens nous ont élus parce qu'ils veulent que nous tenions notre promesse. Je suis désolée de ne pas pouvoir dire que nous souhaitons nous écarter d'un engagement que nous avons pris envers les gens du Nouveau-Brunswick ou d'abandonner celui-ci. Je suis un peu surprise que l'on nous encourage à le faire alors qu'un bon nombre de gens du Nouveau-Brunswick — chaque ménage de la province qui reçoit une facture d'électricité — bénéficieront de la mesure. De notre côté, nous tenons parole. Nous réaliserons notre promesse de faire économiser 10 % aux gens du Nouveau-Brunswick.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Eh bien, vous savez, je cherche vraiment à collaborer avec le gouvernement sur des questions sur lesquelles nous ne sommes pas du même avis, comme je l'ai dit hier lors du débat sur le discours du trône. Je sais que le gouvernement a été élu avec un certain mandat. Je sais qu'il a été élu sur la base d'un engagement, mais les parlementaires du côté du gouvernement ont également déclaré qu'ils avaient été élus sur la base d'un processus décisionnel fondé sur des données probantes. Nous avons ici la preuve que le gouvernement fédéral a en quelque sorte coupé l'herbe sous le pied des gens d'en face et les a mis dans une situation quelque peu instable. Nous avons également compris que le programme ne profiterait pas à un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick qui pourraient en tirer parti, car leur facture d'électricité serait incluse dans ce programme.

Je n'ai pas réussi à obtenir du gouvernement l'engagement selon lequel il s'en tiendrait au programme de prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture. Je n'ai pas obtenu de réponse claire à ce sujet. Maintenant, le gouvernement dit : Eh bien, savez-vous quoi? Nous ferons simplement de la politique de la même manière. Nous avons dit que nous prendrions des décisions fondées sur des données probantes, mais, maintenant, nous nous en tiendrons résolument à nos propos, car, eh bien, voilà ce que nous ferons. Nous, nous cherchons à proposer des options. La première ministre s'engagera-t-elle à s'en tenir à la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture?

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissante envers le parlementaire du côté de l'opposition de sa proposition de travailler dans un esprit de collaboration. Nous voulons travailler aux possibilités qui aideront réellement les gens du Nouveau-Brunswick à relever leurs défis.

Toutes les personnes qui reçoivent une facture d'électricité auront droit à cette aide. Pour les gens qui ne reçoivent pas de facture d'électricité, parce qu'ils sont locataires, nous mettons en place une mesure de plafonnement de l'augmentation des loyers pour assurer de la stabilité.

En ce qui concerne les promoteurs constructeurs, nous voulons voir de plus en plus de construction de logements dans notre province, afin de mettre de la pression quant aux coûts des loyers.

Nous allons faire une réforme des impôts fonciers. Nous allons éliminer la taxe provinciale sur les logements à plusieurs unités. Nous sommes ouverts aux diverses options et aux nouvelles idées quant aux façons d'aider les gens du Nouveau-Brunswick.

Je serais énormément reconnaissante si le parlementaire du côté de l'opposition voulait proposer de nouveaux programmes et de nouvelles façons d'aider les gens du Nouveau-

## Questions orales

Brunswick par rapport au coût de la vie. Je suis confiante que le gouvernement fédéral sera un bon partenaire quand viendra le temps de nous assurer que nous ne subirons pas l'impact de cette...

[Traduction]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je pense que j'ai fait valoir mon point de vue. Je pense que, pour le gouvernement, il en revient à dire : Eh bien, vous savez, nous avons pris un engagement. Nous n'écouterons plus rien d'autre.

Les parlementaires d'en face ne se montreront pas réfléchis et consciencieux relativement à l'idée que le programme de prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture ne comportait pas de processus de demande. Si l'on se trouvait en dessous d'un certain seuil et que cela était clairement établi, on recevait la prestation. Donc, ce que je constate en ce moment — j'ai soulevé la question hier —, c'est que les gens d'en face remodelent les choses à leur image plutôt que d'agir en fonction de décisions fondées sur des preuves. Voilà ce qui est préoccupant.

### BANQUE D'AIDE AU LOYER

Je vais maintenant aborder la question de la banque d'aide au loyer. La banque d'aide au loyer est un autre programme formidable, lequel offre jusqu'à 2 750 \$ aux personnes qui en ont vraiment besoin. Elles peuvent utiliser de tels fonds pour régler un arriéré de loyer. Elles peuvent s'en servir pour payer un dépôt de garantie. Elles peuvent s'en servir pour régler des comptes en souffrance de services publics. Le gouvernement s'engagera-t-il à maintenir le programme?

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le gouvernement sait qu'une crise du logement constitue une priorité. C'est la raison pour laquelle nous avons agi en proposant une mesure de plafonnement des loyers. L'une de nos premières mesures législatives vise à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick aient un chez-soi sécuritaire, stable et abordable. Voilà la priorité du gouvernement. Voilà ce que nous ferons pour faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick aient un chez-soi sécuritaire et abordable. Une banque d'aide au loyer est une composante importante. Elle s'inscrit dans la stratégie à long terme. Nous veillerons à ce qu'elle continue de faire partie de l'approche globale du gouvernement en matière de logement.

Toutefois, nous accordons la priorité à la crise du logement en veillant à agir par l'instauration d'un plafonnement des loyers de 3 % afin que les locataires du Nouveau-Brunswick aient un chez-soi sûr. Ils peuvent compter sur les mesures d'abordabilité que le gouvernement met en oeuvre.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Selon ce que j'entends, on maintiendra la banque d'aide au loyer. Je suis content d'entendre le ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick le dire. Toutefois, examinons les gestes du ministre et nous constaterons qu'il a délibérément sélectionné le contenu d'une publication. S'il y a eu filtrage d'information ici, j'aimerais que le ministre indique à la Chambre qu'il comprend qu'il s'agit de gestes qu'il n'aurait pas dû poser, des gestes qu'il devrait prier les gens du Nouveau-Brunswick d'excuser. Peut-être devrait-il prendre la parole et expliquer pourquoi il a agi ainsi, car les gens doivent pouvoir croire en la véracité des propos du ministre, se fier à ceux-ci et avoir confiance en ceux-ci. Voilà l'occasion pour lui de fournir des explications.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Je tiens vraiment à saisir l'occasion qui se présente, car la vidéo que j'ai affichée était importante. Je parlais d'une femme du voisinage, que j'ai rencontrée pendant que je faisais du porte-à-porte dans le quartier sud, une femme dont le loyer, pendant le mandat du gouvernement précédent, a augmenté de 600 \$. En août, elle a reçu un avis du propriétaire de l'immeuble qui l'avisait que le chauffage et l'éclairage ne seraient plus inclus dans le loyer. En septembre, elle a reçu un avis lui indiquant que, en février, le loyer augmenterait de 600 \$.

Voilà pourquoi nous agissons. Nous avons proposé le 1<sup>er</sup> février comme date d'entrée en vigueur du plafonnement des loyers pour protéger des locataires comme elle. C'est ce que nous ferons. C'est ce que nous continuerons de faire afin de préserver l'abordabilité et de protéger les locataires dans la province.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, voilà la deuxième fois que les parlementaires d'en face empiètent sur le temps de parole réservé à l'opposition. Ils savent qu'ils ne doivent pas agir ainsi.

Vous savez, il s'agit du ministre de la non-réponse. Il a mis de côté... On a critiqué une partie de son explication à propos de la mesure de plafonnement des loyers. Il n'a pas aimé la critique et l'a mise de côté. Je lui ai tout simplement donné l'occasion d'expliquer ici son geste.

Nous savons tous que, de nos jours, il est très important de donner tous les faits, mais le ministre a mis de côté les éléments qui lui déplaisaient, Madame la présidente. Je pense que cela ébranlera la confiance des gens du Nouveau-Brunswick en ce ministre. Je ne fais que lui donner l'occasion d'expliquer son geste et de préciser s'il agira à nouveau de cette façon et ainsi, je l'espère, de rebâtir la confiance de la population à son égard et pour que cette dernière puisse vraiment croire ce qu'il dit lorsqu'il prend la parole à la Chambre.

**L'hon. M. Hickey** (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Madame la présidente, je suis content que nous mettions l'accent sur le logement aujourd'hui. Il s'agit d'une question importante. Nous savons que le

## Questions orales

Nouveau-Brunswick est aux prises avec une crise du logement. Je voulais saisir l'occasion de parler d'une histoire, une histoire que nous avons tous entendue lors de la campagne à propos de l'importance d'un plafonnement des loyers et de la réalité et de l'expérience personnelle des gens du Nouveau-Brunswick. Au cours des six dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick ont dû composer avec un taux d'augmentation des loyers de 38 %. Il est possible d'adopter une approche globale. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur une stratégie à long terme en matière de logement, mais, après seulement un mois au pouvoir, nous n'en sommes qu'au tout début. Voilà pourquoi nous procédons le plus rapidement possible pour mettre en oeuvre une mesure de plafonnement des loyers de 3 % afin de préserver la stabilité et l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

### AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Merci, Madame la présidente. Je tiens à vous féliciter de votre nomination. Je suis ravi d'être un parlementaire siégeant de ce côté de la Chambre aujourd'hui, où j'ai l'honneur de poser ma toute première question.

Pendant la campagne électorale, parmi les 100 promesses faites dans sa plateforme, la chef du Parti libéral s'est engagée clairement et avec ambition à régler le dossier des demandes de territoires par les Autochtones d'ici la fin novembre. Ces demandes représentent un enjeu crucial de longue date. C'est un enjeu important pour les communautés autochtones, pour notre province et pour les efforts de pacification dans leur ensemble.

Madame la présidente, le ministre des Finances pourrait-il fournir une explication détaillée des étapes, des négociations et des mesures précises entreprises pour tenir cette promesse dans les délais annoncés? De plus, comment le ministre prévoit-il s'assurer que les résolutions soient significatives et équitables et qu'elles respectent les principes de la pacification, les droits des Autochtones ainsi que ceux des contribuables du Nouveau-Brunswick? Je vous remercie.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup. Merci beaucoup au député pour sa question. Bienvenue à l'Assemblée législative. J'ai maintenant l'occasion de répondre à votre première question. Je suis ravie de le faire, parce que nous avons comme priorité de reconstruire les relations avec les communautés autochtones.

Nous reconnaissons que les Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont eu des relations très difficiles avec l'ancien gouvernement, qui a mis fin à leur accord fiscal avec la province. Il a fait appel aux tribunaux pour avoir des discussions juridiques, alors que nous devrions être à la table pour trouver une façon d'aller de l'avant.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nous respectons les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et nous valorisons l'histoire de notre belle province. Cette histoire inclut les 13 Premières Nations, dans tous les coins de notre province.

Nous voulons travailler avec ces communautés. Les réunions ont déjà commencé. Nous avons eu des réunions avec MTI et avec la nation wolastoqey. Il y a déjà eu des réunions avec les chefs. Il y a deux chefs nouvellement élus, dont le chef Polchies. Nous allons faire notre travail pour nous assurer que les gens du Nouveau-Brunswick et les Premières Nations trouvent...

[Traduction]

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Merci, Madame la présidente, et merci à la première ministre de sa réponse. Il semble très ambitieux de vouloir résoudre en 10 jours une revendication qui constitue une question cruciale et de longue date, une question qui aura une incidence considérable sur les communautés autochtones, notre province et les efforts de réconciliation dans l'ensemble. Dans leur plateforme, les Libéraux emploient la formule suivante :

*Faire tous les efforts nécessaires afin de rebâtir des relations avec les Premières Nations, en s'appuyant sur une relation de nation à nation, afin d'inspirer une confiance et une compréhension commune des obligations découlant des traités. Nous renégocierons des accords fiscaux pour assurer un traitement équitable à toutes les parties.*

Madame la présidente, aux fins de clarté et de précision, le ministre des Finances aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre quelles sont toutes les parties et qui définit un « traitement équitable »? Merci.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face. Bienvenue. Je suis content d'entendre la première question.

Nous travaillons précisément à assurer un traitement équitable. Le ministre responsable des relations avec les Premières Nations rencontrera en fait un groupe aujourd'hui pour poursuivre les discussions sur la question. En ce qui concerne les Premières Nations, l'important a toujours été les relations, mais celles-ci se sont gravement détériorées au cours des dernières années. Il nous faut du temps simplement pour revenir à la table et discuter. Les Premières Nations sont disposées à travailler de nation à nation. Voilà exactement... J'aime vraiment la définition que vous avez donnée, car il est très important de parler de nation à nation. Nous ne pouvons pas être paternalistes, comme nous avons vu des gens l'être par le passé. Nous devons réparer les relations et nous y travaillons en ce moment même.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Lorsque l'accord sera conclu, nous le présenterons à la Chambre. Je pense qu'il sera raisonnable et qu'il sera favorable aux deux parties, aux deux nations et à toutes les nations concernées.

### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous avons beaucoup discuté ce matin de l'électricité, des prix et de l'engagement du gouvernement libéral quant à une réduction de 10 %, mais j'aimerais obtenir quelques éclaircissements à ce sujet. Si j'ai bien compris, une remise ou un allègement fiscal de 10 %, quel que soit le nom qu'on lui donne, ne s'appliquera qu'à la consommation d'électricité. Les personnes parmi nous qui ont des factures d'électricité doivent notamment payer des frais de service, la location d'un chauffe-eau, l'éclairage extérieur ainsi que divers coûts inscrits sur notre facture d'électricité non liés à la consommation d'électricité.

Ma question est la suivante : La remise prévue s'applique-t-elle uniquement à la consommation d'électricité ou à l'ensemble de la facture, comme la première ministre vient de le dire? Quelle est la réponse? En outre, en ce qui concerne la remise prévue, j'aimerais également connaître ce qui se passera une fois atteinte la somme de 90 millions de dollars. Que se passera-t-il alors? Le gouvernement maintiendra-t-il le programme de remise ou y mettra-t-il fin? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre, ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vous remercie de me donner l'occasion de parler davantage de la réduction de 10 % que nous appliquerons au coût de la consommation d'électricité des gens du Nouveau-Brunswick. Il y a différents fournisseurs d'électricité au Nouveau-Brunswick. Les factures d'Énergie Saint John, d'Énergie Edmundston et d'Énergie NB sont différentes. Il y a différents partenariats avec des organismes, notamment Greenfoot, ce qui signifie que de nombreux frais différents sont inscrits sur les factures selon l'endroit où les gens vivent.

Dans votre exemple, la remise couvrira la consommation d'électricité de vos lumières de Noël. Elle couvrira votre consommation d'électricité. Lorsque les gens consomment de l'électricité, la remise de 10 % s'appliquera à leur consommation d'électricité. Elle ne s'appliquera pas aux frais de service, à la location de chauffe-eau ni à d'autres coûts inscrits sur les factures provenant d'autres services publics.

### TAXE SUR LE CARBONE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissant à la première ministre de la précision. Il est important que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent la promesse, l'engagement et la façon dont le tout sera concrètement mis en oeuvre.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Je vais changer de sujet un peu et parler de la majoration liée au coût du carbone. Le 13 juin 2023, la CESP a tenu une audience lors de laquelle l'actuel ministre des Ressources naturelles était alors l'un des trois membres de la commission à approuver la majoration liée au coût du carbone, majoration qui sera maintenant éliminée par son gouvernement. L'article 27 de la décision rendue par suite de l'audience de la CESP porte sur une analyse indépendante menée par Grant Thornton, selon laquelle un « mécanisme comportant une formule de majoration liée au coût du carbone en trois étapes devrait être adopté ». Il est ensuite indiqué : « Aucune partie (pas même l'intervenant public) n'a contesté ces recommandations ». Effectivement, ces recommandations ont reçu l'appui de l'ancien membre de la commission.

Ma question s'adresse au ministre responsable de l'Énergie. Puisque de nombreuses collectivités rurales n'ont qu'une station-service, combien de stations-service devront fermer avant que le gouvernement ne constate qu'il s'agit d'une mauvaise décision?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Je remercie le député de Fredericton-Grand Lake de la question. Encore une fois, nous discuterons de la situation au cours des prochains jours pendant l'étude du projet de loi, mais il est très bien que la question soit soulevée ce matin. Je veux rappeler aux gens qu'il s'agit d'une question d'abordabilité. Nous voulons fournir une aide aux gens du Nouveau-Brunswick le plus tôt possible — le plus tôt possible —, et c'est ce que nous faisons. Il y a actuellement des mécanismes au sein du système de la CESP au titre desquels nous traiterons avec l'industrie et les petits détaillants. La taxe est imposée aux consommateurs depuis trop longtemps. Nous parlons de la situation depuis trois ans. Il n'y a aucune surprise. Nous avons dit que nous voulions l'éliminer. Le gouvernement précédent ne voulait pas l'éliminer. Nous fournissons de l'aide.

Nous commencerons à discuter avec l'industrie des façons dont la situation peut être réglée, mais nous le ferons pendant que les gens reçoivent de l'aide. Ils en ont besoin maintenant. Ils attendent depuis trop longtemps. Merci.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Ames** (Carleton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. Aujourd'hui, une petite entreprise emblématique a fermé ses portes jusqu'à nouvel ordre en raison de la criminalité dans le quartier de la première ministre, dans sa propre circonscription. William's Seafood est en exploitation continue depuis plus de 50 ans. Je suis certain que la première ministre a déjà communiqué directement avec les gens de sa circonscription à cet égard, mais je veux attirer l'attention du ministre de la Sécurité publique sur la question.

Les crimes liés aux drogues, au vol et aux dommages aux biens se classent parmi les plus grandes priorités des gens du Nouveau-Brunswick à l'égard de la sécurité publique. Madame la présidente, la seule chose dans le mandat que la première ministre a donné au

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

ministre de la Sécurité publique est de prendre les devants pour revoir et mettre à jour un plan de mesures d'urgence. Si le mandat du ministre de la Sécurité publique est de lutter contre les crimes liés aux drogues, au vol et aux dommages aux biens, ce n'est manifestement pas une priorité. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer cela? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis moi aussi très heureux de me lever à la Chambre pour la première fois à titre de ministre de la Sécurité publique pour répondre à une question. J'aimerais également remercier la première ministre de m'accorder sa confiance en me nommant à ce poste qui comporte de grandes responsabilités, dont celle du dossier de la criminalité au Nouveau-Brunswick.

Je suis content que la question soit posée et je peux vous assurer que nous prenons la question de la criminalité très au sérieux. J'ai participé hier soir à une remise de prix décernés à des femmes de forces policières de partout en Atlantique. Je tiens à vous dire que je veux m'investir dans mes tâches au même titre que ces personnes ; elles font preuve d'un réel dévouement.

Nous sommes au courant des crimes qui ont été commis aux endroits mentionnés. Vous pouvez être sûrs et certains que nous surveillons la situation et que nous réussirons à régler le problème. Nous avons une équipe extraordinaire au ministère de la Sécurité publique. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

### **Rappel au Règlement**

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Exposez votre rappel au Règlement.

**M. M. LeBlanc** (Belle-Baie-Belledune, L) : Merci, Madame la présidente. Je comprends que nous sommes au début d'une nouvelle session de l'Assemblée législative, mais le député de Fredericton-Grand Lake siège ici depuis un certain temps. En lisant le paragraphe 41(5) du Règlement, nous constatons qu'il indique ce qui suit :

**41(5)** *Le député qui pose une question a droit à deux questions supplémentaires sur le même sujet.*

Les deux questions du député de Fredericton-Grand Lake portaient manifestement sur deux sujets différents. Je souhaiterais que vous précisiez peut-être cela pour tout le monde afin que nous puissions éviter la question à l'avenir. Merci, Madame la présidente.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M<sup>me</sup> M. Johnson** (Carleton-Victoria, PC) : Je ne crois pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une question de procédure. Ainsi, nous nous assurerons de faire plus attention à cet égard à l'avenir. Merci d'avoir porté la question à notre attention.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Pour ma toute première décision, je voudrais rappeler aux parlementaires que les questions supplémentaires doivent porter sur le même sujet que la première. Cela s'applique à tout le monde. Je le rappelle simplement aux parlementaires.

Je voudrais également rappeler aux parlementaires d'être respectueux. Vous savez, c'est vendredi, et nous avons tous hâte de rentrer chez nous, mais soyons respectueux. Merci beaucoup.

[Original]

Merci.

[Traduction]

### Questions Orales

## ÉCOLES

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente. Hier, le député de Kings-Centre a posé une question liée au MTI. Avec votre autorisation, Madame la présidente, je vais répondre aujourd'hui à la question.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : La parole est au ministre des Transports et de l'Infrastructure.

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : La question portait sur les travaux de rénovation en cours à l'école.

L'appel d'offres original pour le projet exigeait le remplacement des fenêtres et du revêtement. Toutefois, lorsque le tout était en cours, de la détérioration a été trouvée dans les murs extérieurs. Elle était si grave que des sections de murs devaient être remplacées. La détérioration affectait l'intégrité structurale du bâtiment. Maintenant, la planification et la préparation de la mise en chantier sont en cours. Le projet devrait être achevé au printemps 2025.

**M. Oliver** (Kings-Centre, PC) : Par l'intermédiaire de la présidente, je remercie le ministre. Je suis reconnaissant des faits dont vous m'avez fait part. Toutefois, il y a des problèmes. Au



## Questions orales

début, une date particulière a été mentionnée. Elle a été repoussée, mais les travaux de réparation qui doivent être faits sont encore les mêmes. Je me demande simplement pourquoi la date a dû être repoussée.

D'ailleurs, je comprends que l'accès aux lieux scolaires est interdit. Toutefois, l'accès à l'aire de jeu a également été interdit. Il s'agit d'une aire de jeu communautaire ; je me demandais donc simplement si nous pouvions permettre à la collectivité d'y accéder.

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Je vous remercie de la question. La portée du projet a changé ; il y a donc plus de travail à faire. Le travail est en cours. Le tout est encore en cours d'évaluation. La date donnée correspondait au projet original. Maintenant, en raison du changement de la portée, nous ne savons pas exactement ce en quoi le tout consiste. Nous nous attendons à ce que l'école soit ouverte au printemps.

Au sujet de votre deuxième question, la situation a été portée à mon attention. Le ministère étudie la question en ce moment, à ma demande. Je pense que la situation pourrait être liée au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et à la responsabilité sur les lieux de construction, mais j'étudie la question avec le ministère de l'Éducation.